

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE
DERIVEURS – QUILLARDS DE SPORT – CATAMARANS – WINDSURF 2009 2012

Prescription FFVoile:

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.

Nom de la compétition : Régate SKIFF

Dates complètes : 26,27 et 28 mai 2012

Lieu : Base nautique de la GANGUISE

Autorité Organisatrice : Club de voile de CASTELNAUDARY

Remarque : Les articles soulignés s'appliquent uniquement aux windsurfs

Préambule (Rappel des formalités d'inscription - Extrait de l'Avis de Course type)

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs*
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée*
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité*
- le certificat de jauge ou de conformité.*

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2.** les règlements fédéraux.
- 1.3.** En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé dans l'entrée du club de voile.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à gauche de l'entrée du club de voile.. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

4. PROGRAMME DES COURSES

4.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant : Le 26/05 4 course, le 27/05 7 courses, le 28/05 6 courses.

4.2. Le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu à 15 h00 le 26/05 et à 11h00 le 27/05, puis à 10h00 le 28/05

4.3. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

4.4. Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

5. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront : Pavillon jaune.

6. LES PARCOURS

6.1. Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.

7. MARQUES

7.1. Les marques de parcours sont les suivantes : Bouées bleues.

7.2. Les marques de changement de parcours sont les suivantes : Bouées jaunes

7.3. La marque de départ est la suivante : Bouée bleue.

7.4. La marque d'arrivée est la suivante suivante : Bouée rose.

7.5. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

8. LE DEPART

8.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque, à l'extrémité bâbord.

8.2. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

9. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

9.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

9.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

10. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

11. SYSTEME DE PENALITE

11.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2. L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

11.2.1. la règle P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2.2. La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

12. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

12.1. Les temps cibles et les temps limites sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>	<i>Temps limite du premier pour la marque</i>
skiff	45 mn	1h30	30mn

a. Temps cible précisé ci-dessus. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.

b. Temps limite du premier bateau pour finir précisé ci-dessus.

c. Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.

12.2. Le temps limite pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est calculé comme suit 30 mn.

RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

12.3. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil de l'école de voile. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

12.4. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

12.5. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé à l'étage du club de voile. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P, pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.

12.6. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau :

- Départ : bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs,

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

12.7. Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;

b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

12.8. Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la règle 62.2.

13. CLASSEMENT

13.1. 2 courses doivent être validées pour constituer une série.

13.2. Courses retirées

a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

b. Quand 5 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

c. Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

13.3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. .

14. REGLES DE SECURITE

14.1. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

14.2. Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

15. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détrituts dans l'eau. Les détrituts peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.